



## Règlement intérieur du CUC Badminton - Saison 2017-2018

### I/ Dispositions générales

#### **Article 1.**

Le règlement intérieur est une nécessité légale qui régit la vie associative du club en respectant les principes statutaires.

#### **Article 2. Inscriptions**

Toute personne désirant devenir membre doit :

- remplir la demande d'adhésion sur la plateforme en ligne (<https://www.e-cotiz.com/app/site/2901-cuc-badminton-saison-2017-2018>)
- fournir en ligne tous les trois ans un certificat médical de non contre indication à la pratique du badminton (document fédéral) datant de moins d'un an, ou le questionnaire de santé QS Sport pour toute personne se situant dans le délai de validité du certificat
- s'acquitter de la cotisation annuelle.

L'ensemble des démarches est à effectuer dans les plus brefs délais. Le club se réserve le droit de refuser des inscriptions, quand un effectif jugé maximum nuit au confort de jeu de chacun. Le CUC Badminton ne rembourse pas les frais d'inscriptions des licenciés, et ce, quelque soit le motif de réclamation.

#### **Article 3. Certificat Médical**

Toute pratique du badminton nécessite d'être en possession du certificat médical de non contre-indication **établi par la Fédération Française de Badminton**. Aucun autre certificat médical ne pourra être pris en compte.

#### **Article 4. Licence fédérale**

La licence doit être renouvelée chaque saison, et n'est pas automatiquement reconductible.

#### **Article 5. Lieux de pratique**

Les séances se déroulent :

- Halle Universitaire : 15 bis rue Poncillon, 63000 Clermont-Ferrand
- Gymnase St-Martin du Port : 32B rue Henri Barbusse, 63000 Clermont-Ferrand
- Cosec d'Aubière : Avenue Jean Moulin 63170 Aubière



Les joueurs doivent respecter les locaux. Lorsque le nombre de joueurs dépasse la capacité maximale des terrains, les joueurs ne doivent pas monopoliser les emplacements afin que chacun puisse pratiquer le badminton. Les échanges entre joueurs sont encouragés.

## **Article 6. Matériel mis à disposition**

Chaque licencié doit posséder sa propre raquette ainsi qu'**une paire de chaussures d'intérieur uniquement**. Les volants plastiques sont fournis pour tous à l'année. Les volants plumes sont fournis uniquement lors des créneaux d'entraînements et sont également disponibles à la vente le reste du temps. Pour les journées portes ouvertes, raquettes et volants sont mis à disposition. Le prêt de matériel aura lieu jusqu'au 1er octobre 2017.

## **Article 7. Vol**

Le club décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires et dans les gymnases qu'il utilise.

## **Article 8. Installation/Désinstallation des terrains**

La mise en place des filets et des poteaux, ainsi que leur rangement sont l'affaire de tous. L'ambiance générale dépend de la bonne volonté de chacun(e).

## **Article 9. Organisation des séances**

Les membres du bureau présents ont tout pouvoir pour faire appliquer le règlement, notamment celui d'exclure certaines personnes qui ne le respecteraient pas ; que ce soit en séances de jeu libre ou en entraînements.

### **9.1 Jeu libre**

Les créneaux de jeu libre ne sont pas encadrés. Les mineurs doivent être accompagnés.

Les joueurs, dans l'ordre d'arrivée, prennent les terrains.

En cas d'affluence (plus de personnes par rapport aux possibilités offertes par le gymnase), il faut assurer une rotation raisonnable sur les terrains (cf *Annexe 1*).

### **9.2 Entraînements**

Il est demandé aux joueurs d'arriver à l'heure et faire preuve d'assiduité ainsi que suivre les directives du responsable de l'entraînement.

## **Article 10. Séances d'essai**

Le bureau pourra proposer une séance d'essai à tous les joueurs durant les deux semaines de portes ouvertes. Passée cette échéance, les séances d'essai seront accessibles ou non selon l'effectif de joueurs sur les différents créneaux.



### **Article 11. Tenue**

Une tenue de sport correcte est exigée et en particulier des chaussures de sport propres (à réserver pour un usage en salle).

### **Article 12. Tournois**

Les inscriptions aux compétitions s'effectuent sur notre site internet [www.cucbadminton.com](http://www.cucbadminton.com). En cas de défaillance du site, ce sera auprès du responsable des tournois qu'il faudra s'inscrire. Chaque licencié qui désire faire un tournoi, doit mentionner les informations exigées sur la feuille d'inscription, et ce dans les délais imposés par le club organisateur.

Tout comportement pouvant nuire au club en compétition est passible de sanctions.

### **Article 13. Interclubs**

La participation aux interclubs n'est pas obligatoire. Cependant, tout joueur s'inscrivant dans une équipe doit respecter l'esprit de ces rencontres et contribuer à la bonne entente du groupe. Ceci implique :

- de faire des efforts pour être disponible le jour des matchs;
- d'encourager son équipe;
- de ne pas nuire à l'image du club par son comportement.

### **Article 14. Sanction**

Tout mauvais comportement ou non respect volontaire de ce règlement pourra être passible d'une sanction prise sur décision du bureau.

## **II/ Dispositions spéciales relatives aux mineurs**

### **Article 15. Autorisation parentale**

La pratique du badminton par des mineurs, la participation à des tournois ou à des stages, ainsi que les déplacements organisés dans le cadre des compétitions ou stages ne peuvent se faire qu'avec l'autorisation écrite des parents. Les enfants restent sous la responsabilité des parents lors des tournois et compétitions.

### **Article 16. Encadrement**

Les responsables des séances d'entraînement reçoivent les mineurs dans l'enceinte du gymnase et aux horaires fixés en début de saison. Tout accompagnateur est tenu de se présenter dans



l'enceinte du gymnase pour accompagner et récupérer les mineurs, sauf autorisation signée des parents. Il est rappelé que la responsabilité des entraîneurs se limite aux horaires d'entraînement et à l'enceinte du gymnase.

### **Article 17. Absence**

Les parents doivent avertir les responsables de l'absence de leur enfant mineur préalablement à chaque séance de badminton sauf cas de force majeure.

---

### **Article 18. Acceptation du règlement**

L'adhésion au club implique la connaissance et le respect de ce règlement. Le bureau se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de force majeure.

Le Bureau



## Annexe 1 : Règlement soirs d'affluence

Ce soir, il y a du monde, donc, pour passer un bon moment, on fait preuve d'organisation et de savoir vivre...

Seules les personnes dûment licenciés  
ont accès aux terrains.

On s'organise à 8 par terrains (4 qui jouent , 4 qui attendent en faisant connaissance) et on tourne tous les sets.

Merci de respecter scrupuleusement ces recommandations.

Pensez aussi aux autres créneaux de jeu libre (samedi et dimanche entre autre).

**Le Bureau du CUC Badminton.**